



République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 28 Mai 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 28 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle Hermine de Lécousse, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 21/05/2021 et affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Élise COSME, Adjoint ; Monique BODIN, Sylvain COTTO, Gylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain BAUCHER (pouvoir à Sylvain COTTO), Hubert COUASON (pouvoir à Mme le Maire), Nicolas FOUGERAY (pouvoir à Elise COSME).

Secrétaire de séance : Claire SALLÉ

Objet de la délibération n°2021_048 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) -
Tarification 2021/2022

Rapporteur : Fabienne ÉON

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs et participations de l'ALSH pour une application à compter du 7 juillet 2021 et jusqu'au 5 juillet 2022 (fin de l'année scolaire 2021/2022).

Tarifs :

Quotient familial CAF/MSA	Journée Repas compris		Demi-journée Sans repas		Demi-journée Avec repas	
	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*
QF1 : 0 à 600 €	10,35 €	15,35 €	3,65 €	6,15 €	7,25 €	9,75 €
QF2 : 601 à 900 €	11,35 €	16,35 €	4,15 €	6,65 €	7,75 €	10,25 €
QF3 : 901 à 1300 €	12,35 €	17,35 €	4,65 €	7,15 €	8,25 €	10,75 €
QF4 : + de 1300 €	13,35 €	18,35 €	5,15 €	7,65 €	8,75 €	11,25 €

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également décidé de maintenir le tarif pénalité pour retard de 5 €.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le - 1 JUIN 2021

ID : 035-213501505-20210528-2021_048-DE



Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :

		QF1 : 0 à 600 €	QF2 : 601 à 900 €	QF3 : 901 à 1 300 €	QF4 : + de 1300 €
Prestation extérieure catégorie 1		3 €			
Prestation extérieure catégorie 1		6 €			
Prestation extérieure catégorie 3		9 €			
Séjour 6-8 ans (forfait 1 nuit / 2 jours)	Lécousse	60 €	70 €	75 €	80 €
	Extérieurs*	75 €	85 €	90 €	95 €
Séjour 8-10 ans (forfait 2 nuits / 3 jours)	Lécousse	85 €	95 €	100 €	105 €
	Extérieurs*	100 €	110 €	115 €	120 €
Séjour 11-16 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)	Lécousse	140 €	150 €	155 €	160 €
	Extérieurs*	160 €	170 €	175 €	180 €

* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 31/05/2021
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

